

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 18 FEVRIER 2022 à 18H**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

Date de la convocation : 14 février 2021

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Elodie BERARD – Nathalie HURLIN – Aurélie AUMAGE – Adrien BLANC – Georges GONDRAN – Georgette MILLY – Marcelle PARIS – Philippe PANCOL – David REY – Léna ROMAN

Excusés : Patrick GELLAERTS – Cécile SARRASIN

Pouvoir : Cécile SARRASIN donne pouvoir à Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Georgette MILLY

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Est ajoutée avec l'accord unanime du Conseil Municipal la délibération suivante :

- Paiement d'un mandat d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

DELIBERATIONS PRISES

1- Rémunération des agents recenseurs chargés du recensement de la population 2022

Après avoir rappelé l'importance de la collecte des données du recensement de la population pour la commune et souligné qu'on note un grand manque de civisme cette année dans les non-retours des questionnaires, malgré de nombreux rappels de la part des agents recenseurs, Monsieur le Maire propose une rémunération basée sur le nombre de logements du secteur de chaque agent recenseur, une enveloppe pour frais de défraiement et une prime d'accomplissement de fin de mission.

Georges GONDRAN propose d'augmenter le montant proposé pour les frais de défraiement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la rémunération suivante :

- 2€/logement
- 250 € de frais de défraiement
- 300 € de prime d'accomplissement de mission.
-

2- Aménagement paysager des abords du giratoire entrée Nord (rondpoint de la Gare)

Après avoir présenté au Conseil Municipal l'AVP, le Maire indique que le montant des travaux est estimé à 261.243,50 € HT.

Une demande de subvention sera déposée auprès de l'état au titre de la DETR pour 40 % et de la Région Sud Paca au titre du FRAT pour 30 %.

Les travaux ne commenceront qu'une fois les financements acquis.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3- Mise en place de la télégestion sur le réseau d'eau potable et remplacement de compteurs de secteurs – demande de subvention

Conformément au plan d'actions et de travaux pour l'eau potable engagé et après avoir lancé la révision du schéma directeur d'alimentation en eau potable, un programme de travaux pour le remplacement de compteurs de secteur et la mise en place de la télégestion est envisagé pour un montant total de 30.120 € HT.

Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Agence de l'Eau et du Département des Hautes-Alpes à hauteur de 70 %.

Approuvé à l'unanimité.

4- Subvention allouée par le Conseil Départemental au titre de la voirie communale 2021

Le Conseil Départemental a alloué une subvention de 10.000 € au titre de la voirie communale 2021.

Des emplois partiels seront réalisés ou le revêtement rénové dans les secteurs suivants :

- Route des Chapins
- La Cabane
- Impasse des Granges
- Les Hodouls
- L'Aéromotel
- Le Tour de Ville
- Le Villard
- Le Bas Villaron

pour un montant estimé à 40.000 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

5- Instauration d'une servitude au bénéfice d'Enedis pour réaliser des travaux de raccordement au réseau du système de production d'électricité photovoltaïque installée sur le hangar communal – lieudit Terrain d'aviation

L'installation d'une centrale photovoltaïque sur le hangar communal sis lieudit terrain d'aviation doit être réalisée prochainement. Le raccordement au réseau électrique se fera dans le poste Aéromotel par un câble souterrain passant sous la voirie communale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'instauration d'une servitude sous la voirie pour ce raccordement.

6- Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale – Année 2022

La possibilité pour un membre de l'Agence France Locale de bénéficier de prêts est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certain créancier, dans la limite de l'encours restant dû auprès de cet organisme financeur. Cette auto-garantie des membres permet à l'AFL de proposer des financements très intéressants pour ses membres tant en ce qui concerne les taux qu'en ce qui concerne les durées de garantie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle l'octroi de la garantie pour l'année 2022.

7- Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle ZH 57

Par délibération du 23/7/2021, le Conseil Municipal avait accepté le don de la parcelle ZH57 appartenant à la famille Héritier. Pour faciliter les démarches administratives et notariales, il est préférable que ce terrain soit acquis à l'euro symbolique.
Approuvé à l'unanimité.

8- Echange de terrain avec le GAEC REY

Après avoir rappelé les choix faits lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme, et le souhait constant du conseil municipal d'aider les agriculteurs à améliorer leurs conditions de travail, Monsieur le Maire expose la demande du Gaec Rey pour obtenir un terrain de 2.200 m² environ à détacher sur la parcelle H857 située à proximité immédiate de son bâtiment d'élevage. En échange, le Gaec cède à la commune les parcelles H297, H302, H315, H434, H588 et H598, pour une superficie totale de 4394m², représentant chacune un intérêt pour la commune.

Monsieur David REY ne prend pas part au vote et sort de la salle durant le délibéré et le vote.
Approuvé par 13 voix pour et une abstention.

9- Paiement d'un mandat d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du départ des locataires du logement de la Poste le 15 janvier 2022. Il convient de rembourser la caution versée lors de leur emménagement. Il convient d'autoriser le paiement d'un mandat à l'article 165 pour un montant de 650 € pour réaliser ce remboursement.

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

Permanence Maison France Service à Saint Crépin : Accord unanime du Conseil Municipal pour mettre la salle de la médiathèque à disposition un lundi ou un jeudi (jour de fermeture de la médiathèque).

Foire de la Saint Marc

La date retenue est le samedi 23 avril. Réunion de la commission animation mercredi 23 février à 9h pour l'organisation

Nathalie Hurlin indique que la DDT se désengageant de son rôle de service instruction des autorisations d'urbanisme auprès des communes et ne souhaitant pas voir un service intercommunal d'instruction se créer, la commune de Saint Crépin a consulté 3 cabinets d'urbanismes privés pour réaliser cette instruction. Cette option est validée par l'ensemble des élus présents et un nouveau contact sera pris avec le cabinet d'urbanisme ayant répondu favorablement.

Nathalie Hurlin et Jean-Marc Bernaudon font un retour du RV avec Citétech, fournisseur des candélabres qui seront modernisés sur la commune de Saint Crépin. Un nouveau RV sera fixé avec le bureau d'étude pour la mise en œuvre de cette modernisation.

Elodie Bérard indique que les travaux d'aménagement de l'ilot central du rondpoint de la Gare vont commencer prochainement. Ils seront réalisés par les agents de l'antenne

technique d'Eygliers du Conseil Départemental et financés par moitié par la commune de Saint Crépin.

Elle fait part de son contentement pour l'éclairage de l'arrêt de bus situé en bordure de nationale.

David Rey demande où en est la proposition d'échange de terrains de Henri Assaud. Après réétude de son dossier, il doit proposer un terrain supplémentaire en contrepartie du terrain demandé avec d'assurer une équité de superficie.

Marcelle Paris demande si on peut envisager un point lumineux sur le parking de la Chapelle : nous allons demander un devis à Inéo pour la pose d'un candélabre solaire.

Georges Gondran renouvelle sa demande de modifier l'accès à l'aire de jeux de l'Aéromotel : cela sera vu avec les employés municipaux dès qu'ils auront le temps de le faire.

La main courante pour l'escalier d'accès au N-1 de la médiathèque est commandée, elle sera posée dès sa livraison.

Pour mettre fin au long débat sur le don des anciens ordinateurs de la médiathèque à des bénévoles, il a été décidé de les donner au club de l'amitié qui en fera son affaire (par exemple, vente symbolique lors de la foire de la Saint Marc).

Léna Roman expose le pré compte-rendu de l'étude énergétique de la salle polyvalente et indique qu'il convient dans un premier temps de changer de contrat de fourniture électrique surestimé à ce jour.

Jean-Louis Queyras fait part au conseil municipal qu'une première réunion a eu lieu sur place avec les enseignants pour la programmation des travaux d'aménagement de la maison Albrand. Le cahier des charges va être rédigé et un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre/architecte sera lancé prochainement.

Il fait un résumé de l'avancement des discussions avec les candidats pour le camping. Et présente le projet de création d'un « espace sportif » à l'entrée du camping et du bike parc qui verra le jour vers le Merdanel. Une programmation participative est envisagée (notamment pour connaître les envies des ados en la matière).

La séance est levée à 21h

Le Maire,
Jean-Louis QUEYRAS



la secrétaire de séance
Georgette MILLY